



Ce baromètre présente les informations saillantes concernant les salariés des entreprises libérales du champ de l'OMPL, à partir des **données 2017 d'Actalians** (Opcas des Professions Libérales, des établissements de l'Hospitalisation privée et de l'Enseignement privé). Il propose une photographie comparative des caractéristiques et des conditions d'accès des salariés à la formation professionnelle continue au niveau de l'OMPL et de chacun des trois secteurs dans la région.



3,7 EMPLOIS ETP PAR ENTREPRISE

Les entreprises libérales de la région regroupent 5,1 % des emplois ETP du champ de l'OMPL national.

Le secteur de la santé concentre la plus grande part de ces emplois.

Secteur cadre de vie-technique

Entreprises d'architecture

Entreprises d'économistes de la construction

Entreprises d'experts en automobile

Cabinets de géomètres-experts, géomètres-topographes, photogrammètres et experts fonciers

Secteur juridique

Études d'administrateurs et mandataires judiciaires

Cabinets d'avocats

Offices de commissaires-priseurs judiciaires et Sociétés de ventes volontaires de meubles aux enchères publiques

Études d'huissiers de justice

Secteur santé

Cabinets dentaires

Laboratoires de biologie médicale extra hospitaliers

Cabinets médicaux

Pharmacie d'officine

Cliniques vétérinaires

Deux changements interviennent à partir de 2016 :

- les données collectées par Actalians ne couvrent plus les DOM. Les volumes sont donc un peu moins importants que ceux figurant dans les éditions précédentes du baromètre ;
- afin de mieux rendre compte des pratiques, les taux de formation sont calculés sur une base annuelle et non-plus trisannuelle. En conséquence, ils sont moins élevés.

Nombre d'entreprises cotisant à Actalians et de salariés par branche

Branches professionnelles	Nombre d'entreprises	Effectifs salariés ETP
(Secteur juridique)	515	2842
(Secteur cadre de vie-technique)	403	1748
(Secteur cadre de vie-technique)	34	147
(Secteur cadre de vie-technique)	25	189
(Secteur cadre de vie-technique)	53	758
(Secteur juridique)	492	1856
(Secteur juridique)	15	122
(Secteur juridique)	393	1275
(Secteur juridique)	18	61
(Secteur juridique)	66	398
(Secteur santé)	4474	15673
(Secteur santé)	1223	2426
(Secteur santé)	30	1566
(Secteur santé)	1749	4807
(Secteur santé)	1192	5563
(Secteur santé)	280	1311
Pays de la Loire	5481	20371
Ompl	107157	396649



FORTE DISPARITÉ DES TAUX D'ACCÈS

Le plan de formation est le dispositif le plus utilisé par les entreprises.

Mais, les taux d'accès varient fortement d'une branche à l'autre.

Les cabinets de géomètres, la pharmacie d'officine et les entreprises d'experts en automobile ont le plus fort taux d'accès à la formation.

La situation est inverse pour les études d'huissiers de justice, les offices de commissaires-priseurs judiciaires et sociétés de ventes volontaires et les cabinets dentaires.

Taux d'accès à la formation par branche (%)

Branches professionnelles	Taux d'accès des salariés à la formation ¹				Taux d'entreprises formatrices			
	Cpro ²	Ppro ³	Plan	Autre	Cpro ²	Ppro ³	Plan	Autre
	0,3	0,6	23,8	0,9	1,7	3,5	31,1	4,1
	0,3	0,6	19,1	1,2	1,7	2,7	26,6	4,2
	0,0	0,5	11,1	1,6	0,0	2,9	23,5	5,9
	0,3	1,0	23,8	0,3	4,0	16,0	64,0	4,0
	0,2	0,5	41,8	0,2	1,9	3,8	54,7	1,9
	0,4	0,5	10,9	0,4	1,4	2,6	14,8	1,4
	0,6	0,0	23,3	0,6	6,7	0,0	66,7	0,0
	0,3	0,5	12,4	0,4	1,3	2,5	14,8	1,8
	4,9	0,0	7,4	0,0	5,6	0,0	16,7	0,0
	0,0	0,7	0,7	0,0	0,0	4,5	3,0	0,0
	0,7	0,5	19,9	0,6	2,0	1,1	22,4	1,7
	3,6	1,9	7,6	0,7	5,6	3,1	7,2	1,1
	0,4	0,0	10,7	0,9	3,3	3,3	33,3	33,3
	0,2	0,2	10,1	0,6	0,5	0,1	4,1	1,4
	0,1	0,3	35,9	0,3	0,7	0,1	63,3	1,6
	0,3	0,7	13,9	1,0	1,8	2,5	28,9	3,2
Pays de la Loire	0,6	0,5	19,5	0,6	1,9	1,4	22,6	1,9
Ompl	1,0	0,5	16,3	0,6	3,3	1,4	18,7	1,6

Source : Actalians, bases formation et bases adhérents 2017 ; Insee, DADS 2015.

1. En raison de la disponibilité des données, les effectifs formés en 2017 sont rapportés aux effectifs totaux de 2015

2. Cpro : Contrat de professionnalisation.

3. Ppro : Période de professionnalisation.

**PLUS DE FEMMES FORMÉES**

C'est avant tout une population féminine qui accède à la formation. Seul le secteur cadre de vie-technique se distingue par une sous-représentation marquée des femmes.

Ces répartitions sont en prise directe avec la composition par genre du salariat dans les entreprises du champ de l'OMPL.

Répartition des stagiaires par genre et branche (%)

Branches professionnelles	Femmes	Hommes
	39,5	60,5
	49,5	50,5
	44,0	56,0
	13,1	86,9
	32,7	67,3
	82,8	17,2
	73,8	26,2
	86,1	13,9
	40,0	60,0
	83,3	16,7
	92,1	7,9
	96,9	3,1
	88,9	11,1
	89,6	10,4
	92,5	7,5
	90,6	9,4
Pays de la Loire	82,1	17,9
Ompl	81,1	18,9



SURREPRÉSENTATION DES PROFESSIONS INTERMÉDIAIRES

À l'exception du secteur juridique, les professions intermédiaires sont les salariés qui accèdent le plus souvent à la formation.

Certaines spécificités de branches peuvent néanmoins être notées.

Ainsi, les employés sont surreprésentés dans les cabinets dentaires et les cadres dans les cabinets d'avocats.

Répartition des stagiaires par catégorie sociale et branche (%)

Branches professionnelles	Ingénieurs et cadres	Professions intermédiaires	Employés
	27,5	56,0	16,4
	37,8	44,7	17,5
	16,0	56,0	28,0
	1,0	87,9	11,1
	22,1	62,3	15,7
	32,0	25,6	42,4
	7,1	21,4	71,4
	38,2	25,5	36,3
	0,0	10,0	90,0
	0,0	83,3	16,7
	21,5	54,4	24,2
	0,7	1,0	98,3
	6,3	58,3	35,3
	5,9	41,7	52,4
	28,5	69,0	2,5
	29,2	1,7	69,1
Pays de la Loire	23,2	52,8	24,0
Ompl	25,5	48,0	26,5



SURREPRÉSENTATION DES MOINS DE 50 ANS

Les salariés accédant à la formation se répartissent majoritairement entre deux classes d'âge : les moins de 35 ans et les 35-49 ans.

Par rapport à l'ensemble national, les seniors sont un peu moins représentés parmi les stagiaires de la région.

Répartition des stagiaires par tranche d'âge et branche (%)

Branches professionnelles	< 35 ans	35-49 ans	50 ans et +
	39,3	45,2	15,5
	39,9	43,8	16,4
	40,0	40,0	20,0
	35,4	47,5	17,2
	39,9	47,0	13,2
	36,2	41,1	22,7
	38,1	33,3	28,6
	35,5	42,2	22,3
	50,0	40,0	10,0
	33,3	50,0	16,7
	38,5	42,6	18,9
	37,5	45,4	17,2
	31,0	38,1	31,0
	29,3	45,1	25,6
	39,1	43,4	17,5
	61,8	30,9	7,3
Pays de la Loire	38,5	43,0	18,6
Ompl	40,5	39,2	20,3



MAJORITÉ DE STAGIAIRES ISSUS DE TRÈS PETITES ENTREPRISES

Les stagiaires accédant à la formation professionnelle travaillent en majorité dans une entreprise générant moins de dix emplois ETP.

Ce constat est directement lié à la structure entrepreneuriale des branches qui sont avant tout composées de très petites structures.

Les laboratoires de biologie médicale extra hospitaliers, regroupant des grandes entreprises, se démarquent fortement de l'ensemble.

Répartition des stagiaires par taille d'entreprise en ETP et branche (%)

Branches professionnelles	< 5 ETP	5-9 ETP	10-49 ETP	50 ETP et +	Non déterminé ¹
	14,9	25,6	37,1	20,9	1,5
	21,7	32,0	31,3	13,1	1,8
	32,0	32,0	28,0	0,0	8,0
	9,1	38,4	51,5	1,0	0,0
	5,0	10,7	41,6	41,6	1,1
	19,4	27,2	29,1	22,7	1,6
	4,8	47,6	47,6	0,0	0,0
	20,3	23,9	27,5	26,3	2,0
	50,0	10,0	0,0	40,0	0,0
	33,3	50,0	16,7	0,0	0,0
	30,1	35,5	21,6	10,3	2,5
	65,3	21,0	7,6	0,0	6,2
	0,0	0,4	25,8	73,8	0,0
	11,0	7,1	45,7	35,4	0,8
	34,0	47,6	15,8	0,0	2,6
	22,7	36,1	39,1	0,0	2,1
Pays de la Loire	26,7	33,2	24,9	13,0	2,2
Ompl	26,1	33,1	26,8	11,8	2,3

1. Stagiaires pour lesquels la taille de l'entreprise est inconnue.



ACCÈS ÉQUITABLE À LA FORMATION

La répartition des stagiaires en fonction du temps de travail est assez similaire à celle observée pour l'ensemble de l'effectif salarié. Les quelques branches qui se démarquent par une sous-représentation des stagiaires travaillant à temps partiel comptent parmi celles qui recourent le plus au temps complet.

Répartition des stagiaires par durée du temps de travail et branche (%)

Branches professionnelles	Temps complet	Temps partiel
	90,1	9,9
	86,6	13,4
	100,0	0,0
	98,0	2,0
	91,8	8,2
	89,0	11,0
	100,0	0,0
	86,9	13,1
	90,0	10,0
	100,0	0,0
	71,9	28,1
	60,1	39,9
	89,3	10,7
	78,9	21,1
	70,7	29,3
	64,8	35,2
Pays de la Loire	76,3	23,7
Ompl	77,5	22,5